

UAA 314 – LIBERTE ET RESPONSABILITE

Les travaux peuvent m'être envoyés à l'adresse réservée aux travaux d'élèves : mafrasal@yahoo.fr. N'hésite pas à envoyer un mail en cas de souci de compréhension ou autre question (en lien avec le cours...).

Les exercices réalisés en classe ont soulevé la complexité de ces concepts qui s'appliquent dans de nombreux domaines, selon la qualité de la personne ou du groupe concerné.

Ainsi l'émission (fictive) de télé-réalité proposée a montré les différents types de responsabilité : juridique ou légale, administrative, morale,... selon qu'on était un juge, un membre du CSA, une chaîne de télé, une personne handicapée mentale, un téléspectateur,...

Propositions d'exercices :

I - analyse d'une situation

Aujourd'hui, dans le contexte actuel de la pandémie et de confinement subséquent, examinons notre propre responsabilité éventuelle (comportementale, sociale, sécuritaire, morale,... n'hésite pas à être créatif dans les qualifications) :

1) En tant que jeune, ma responsabilité est de type :

Comment l'exercer ? Autrement dit : que puis-je faire ?

2) En ma qualité d'étudiant.e, ma responsabilité est de type :

Comment procéder ?

3) En tant que fille/fils,.....

Comment... ?

4) En tant que petite-fille/petit-fils,.....

Comment... ?

5) En tant qu'ami.e,.....

Comment... ?

6) En tant que.....

Comment... ?

II – analyse de réactions

Regarde ces vidéos, lis l'article ci-dessous de la Dernière Heure. Peut-être en as-tu vu d'autres. Quand des vedettes recommandent de respecter le confinement, qu'en retiens-tu ?

- . Quels sentiments ou réflexions cela suscite-t-il en toi ?
- . Est-ce leur rôle ? Cela relève-t-il de leur responsabilité ? (justifie)
- . Si oui, de quel type de responsabilité s'agit-il ?
- . Qu'attends-tu éventuellement de leur part ?

Romeo Elvis <https://www.youtube.com/watch?v=RrtICckjw5Y>

Axel Witsel <https://www.youtube.com/watch?v=bMJOGkLf4JY>

Soprano : <https://www.youtube.com/watch?v=AXelmEv6asU>

La Cagoule : <https://www.youtube.com/watch?v=QM7XqW31Ox8>

Coronavirus, la comédie musicale : <https://www.youtube.com/watch?v=9LUVJIHm9q4>

Et tout le monde s'en f...erme : https://www.youtube.com/watch?v=hKRyY40Ym_8

Mais aussi :

<https://www.dhnet.be/medias/musique/romeo-elvis-s-emporte-contre-les-jeunes-qui-ne-respectent-pas-le-confinement-c-est-pitoyable-5e81da769978e228414238eb>

Roméo Elvis s'emporte contre les jeunes qui ne respectent pas le confinement: "C'est pitoyable"



J.F.

© reporters

Publié le lundi 30 mars 2020 à 13h40 - Mis à jour le lundi 30 mars 2020 à 13h41

Le sang du rappeur belge n'a fait qu'un tour lorsqu'il a appris que 44% des jeunes de 18 à 21 ans ne respectaient pas le confinement. "C'est la honte. Arrêtez de ne penser qu'à votre gueule", a-t-il écrit sur Instagram.

"C'est pitoyable de voir autant de jeunes s'en battre les couilles pendant que leur grand-mère est peut-être en train de contracter le virus. Des jeunes de 18 à 21 ans... Ce sont des gens en bonne santé, des gens capables de respecter le confinement sans prendre de risque pour leur santé. Des gens qui peuvent geeker, s'instruire, jouir d'une technologie. C'est invraisemblable."

Ces chiffres proviennent pourtant d'un sondage de Test-Achats mené sur 1.000 personnes (de 18 à 74 ans) entre le 18 et le 20 mars. Selon l'association belge de consommateurs, les jeunes ne sont pas les seuls à blâmer puisque près d'un quart des personnes interrogées (tous âges confondus) déclaraient ne pas suivre les mesures du gouvernement à la lettre. Malgré tout, les jeunes avaient une part de responsabilité puisque le pourcentage montait quand même à 44% lorsqu'on isolait la catégorie des 18-21 ans.

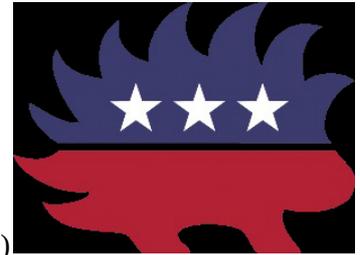
"Il y en a forcément parmi eux qui regardent cette story. Alors si tu fais partie de ces 44%, sache que j'ai pitié de toi. Sache que c'est la honte. Sache que tu pisses directement sur la Belgique en suivant tes propres envies. Vraiment, ça me dépasse. Vous êtes trop jeunes à 21 ans pour comprendre? Vraiment?", se demande l'interprète de "Malade".

III – analyse d’une vidéo

Lis une première fois les questions avant de regarder le reportage sur les libertariens aux U.S.A. :

émission *L’effet papillon : Fuck le système, Aux États-Unis chez les libertariens* (Canal +, 16 janvier 2017) -

<https://www.youtube.com/watch?v=HEX1lhek7fI>



(Logo du parti libertarien des U.S.A Lance W. Haverkamp)

1) Quels principes (au moins deux) animent les libertariens ?

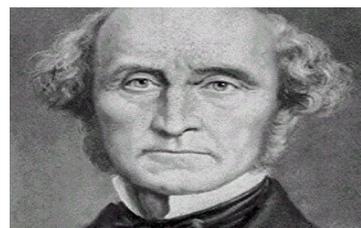
2) D’après ce que tu en comprends, comment les libertariens détermineraient-ils le concept de responsabilité ?

3) L’affirmation suivante correspond-elle à la philosophie libertarienne? (Détaille)
« Au plus il y a de responsabilité, au moins il y a de liberté »

4) Cette affirmation te semble-t-elle juste ? (Justifie)

IV – analyse d’un texte

« Le fait seul de vivre en société impose à chacun une certaine ligne de conduite envers autrui. Cette conduite consiste premièrement, à ne pas nuire aux intérêts d'autrui, ou plutôt à certains de ces intérêts qui, soit par disposition expresse légale, soit par accord tacite, doivent être considérés comme des droits; deuxièmement, à assumer sa propre part (à fixer selon un principe équitable) de travail et de sacrifices nécessaires pour défendre la société ou ses membres contre les préjudices et les vexations. Mais ce n'est pas là tout ce que la société peut faire. Les actes d'un individu peuvent être nuisibles aux autres, ou ne pas suffisamment prendre en compte leur bien-être, sans pour autant violer aucun de leurs droits constitués. Le coupable peut alors être justement puni par l'opinion, mais non par la loi. Dès que la conduite d'une personne devient préjudiciable aux intérêts d'autrui, la société a le droit de la juger, et la question de savoir si cette intervention favorisera ou non le bien-être général est alors ouverte à la discussion. Mais cette question n'a pas lieu d'être tant que la conduite de quelqu'un n'affecte que ses propres intérêts, ou tant qu'elle n'affecte les autres que s'ils le veulent bien, si tant est que les personnes concernées sont adultes et en possession de toutes leurs facultés. Dans tous les cas, on devrait avoir liberté complète - légale et sociale - d'entreprendre n'importe quelle action et d'en supporter les conséquences. » (*John Stuart MILL, De la liberté, trad. de l'anglais par Laurence Leget, Paris, Gallimard, 1990 (1859), pp. 176-177.*)



1) Quelle est la principale condition pour pouvoir “faire ce que l’on veut” selon Mill ?

.....
.....

2) À quels tranches de la population cette condition ne s’applique-t-elle pas ?

.....
.....

3) Est-il possible de remplir cette condition ? Donne un exemple.

.....
.....

4) Ce texte de Mill parle de liberté au sens politique. Détermine quelle est la particularité apportée par l’adjectif “politique”.

.....
.....
.....
.....